

Journée Technique

La gestion des plantes invasives

CEREMA Centre -Est
BRON le 28 mai 2015

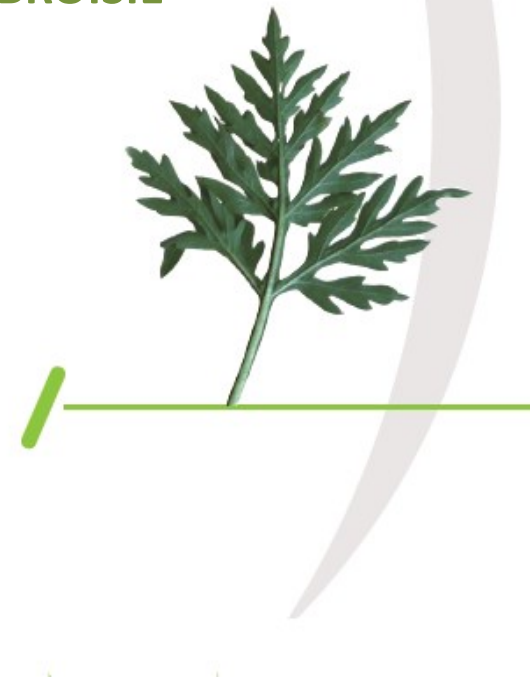
Lutte contre l'ambroisie

Exemple de mise en place d'un plan de gestion

Stéphanie POCACHARD – Dir. Adj. de l'Environnement - ViennAgglo



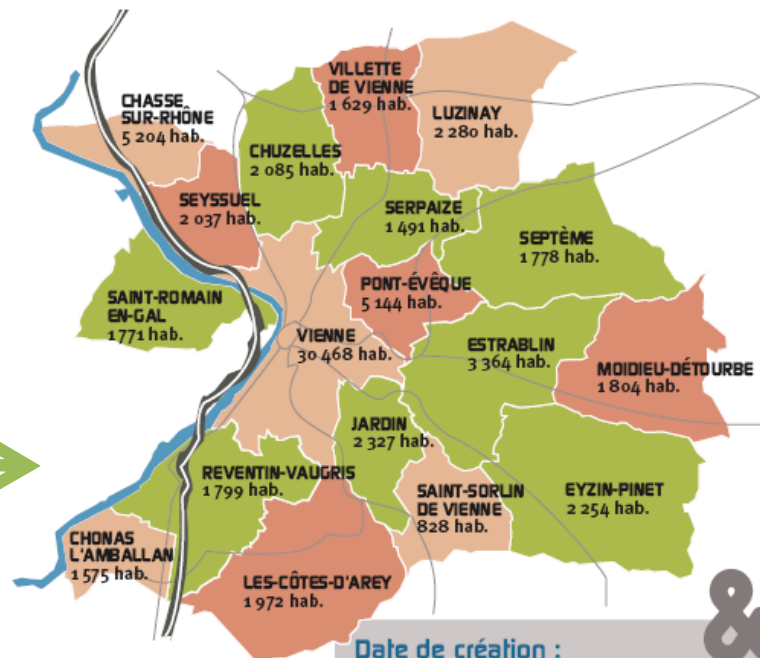
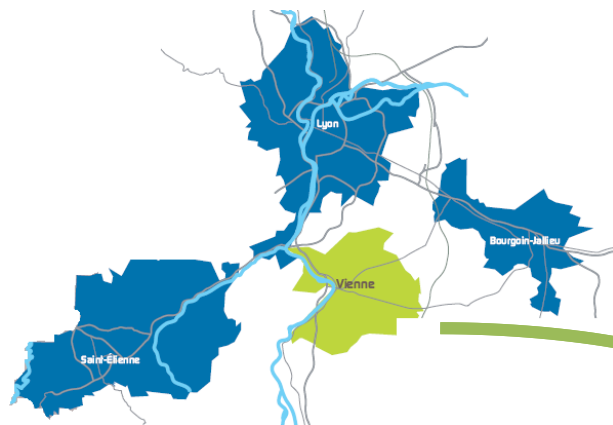
- **VIENNAGGLO, 18 COMMUNES ET LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE**
- **DES ACTIONS ENGAGÉES SUR LES BORDS DE ROUTES COMMUNALES**
- **AUTRES ACTIONS RÉALISÉES**



- **VIENNAGGLO, 18 COMMUNES ET LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE**
- DES ACTIONS ENGAGÉES SUR LES BORDS DE ROUTES COMMUNALES :
1^{ÈRES} TENDANCES
- AUTRES ACTIONS RÉALISÉES



VIENNAGGLO, 18 COMMUNES ET LA QUESTION DE L'AMBROISIE



4 Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

Compétences optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Date de création :

- 1^{er} Janvier 2002

Nombre de communes membres :

- 18 : 17 communes en Isère sur 2 cantons et 1 dans le Rhône

Ville centre : Vienne

- sous-préfecture, chef-lieu de canton

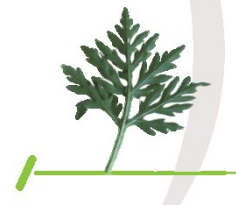
Superficie :

- 275,84 km²

Nombre d'habitants :

- 69 810 habitants

LE SOUHAIT D'ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEUR RÔLE



Constitution d'un réseau de référents élus

Si les élus du territoire s'inquiètent depuis longtemps de cette question, la nomination d'un réseau d'élus référents est pleinement actif depuis 2010 pour :

- Repérer, détruire ou faire détruire les zones infestées
- Prendre en charge les signalements arrivés en mairie.
- Coordonner les actions de lutte pour éliminer l'ambrosie
- Conseiller des administrés dans leurs pratiques

■ *ViennAgglo fournit conseils et appuis techniques utiles à la bonne marche de leurs actions et anime ce réseau.*

- ✓ *Les former*
- ✓ *Les conseiller*
- ✓ *Leur fournir des outils et fiches pratiques*
- ✓ *Les accompagner sur les cas problématiques*
- ✓ *Organiser le partage d'expérience*



LA VOLONTÉ DE CRÉER UN PARTENARIAT SUR L'UN DES MILIEUX LES PLUS TOUCHÉS



Depuis 2003 ViennAgglo a développé un partenariat avec la chambre d'agriculture pour :

- Connaître et diffuser des moyens de lutte en milieu agricole
- Diffuser les bonnes pratiques
- Faire un bilan de situation sur les parcelles de chaume
- Structurer un réseau de référents agriculteurs (démarrage en 2008)

LE SOUCIS D'ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON DOMAINE DE COMPÉTENCES

- **Mener des actions sur ses domaines de compétences** (voirie, ZA/ZI, assainissement, bâtiments...) :
 - Entretien / végétalisation
 - Clause dans les marchés publics

- VIENNAGGLO, 18 COMMUNES ET LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE
- DES ACTIONS ENGAGÉES SUR LES BORDS DE ROUTES COMMUNALES : 1^{ÈRE} TENDANCES
- AUTRES ACTIONS RÉALISÉES



D'ACTIONS CIBLÉES SUR LES POLLENS À L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DE L'AMBROISIE

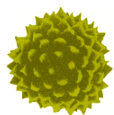


allergène

Après plus de 10 années de campagnes de lutte focalisées sur l'émission des pollens, constat d'un manque d'efficacité sur les populations d'ambrosies.



envahissant



allergène

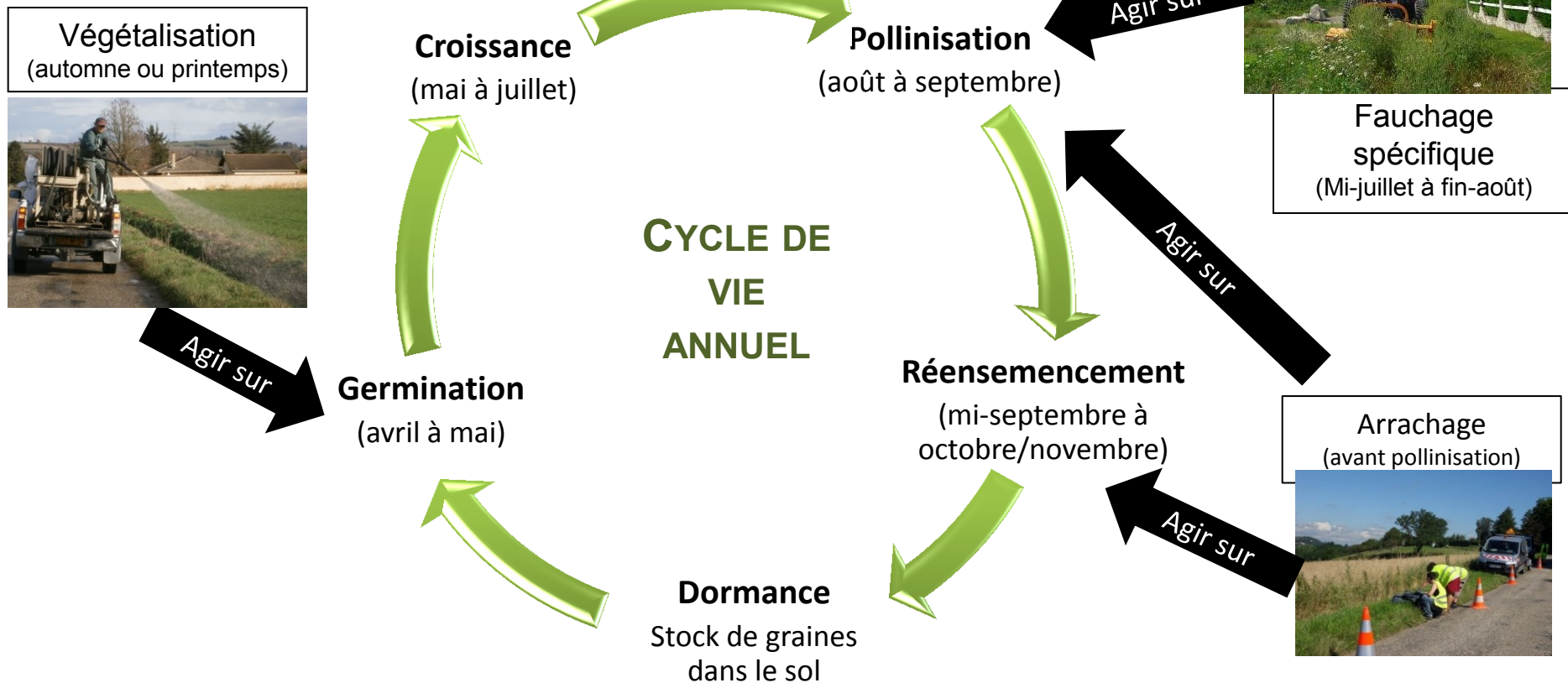
Besoin d'une réflexion globale inscrite sur la durée

Entre 2009 et 2011 ViennAgglo a décidé de soutenir un programme d'étude qui avait pour ambition de fournir à l'échelle du territoire intercommunal un outil d'aide à la gestion des bords de routes.

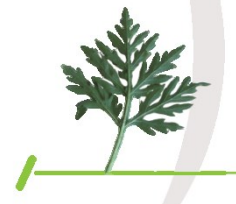
Aujourd'hui, un plan de gestion est mis en place sur 5 communes (7 à partir de 2015). Démarré en 2012 sur la commune d'Estrablin, les actions sont évaluées par un suivi cartographique afin d'observer leur impact sur la présence d'ambrosie sur les bords de routes communales.

LES ACTIONS DU PLAN DE GESTION

POUR FAIRE QUOI?



LE PLAN DE GESTION EN 2014 (1)



➤ 4 communes concernées : Estrablin, Chasse-sur-Rhône, Chuzelles, Septème.

➤ Des actions d'Arrachage :

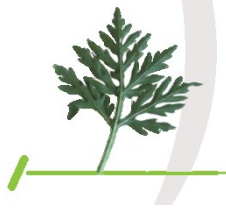
- 1 équipe de 3 personnes + 1 encadrant
- 19 jours de travail (5 h / jour / personne)
- Sur des zones peu infestées
- Sur 4 communes + 1 partie de Serpaize



➤ Du Fauchage :

- **Raisonné** : sur l'ensemble des communes
- **Spécifique à l'ambroisie** : sur demande des communes
 - 3 semaines d'intervention (S32 à S34)
 - 10 communes
 - 60 h de travail

LE PLAN DE GESTION EN 2014 (2)



➤ De la végétalisation:

- Sur les zones fortement infestées ou avec couvert végétal faible
- Sur 7 communes
- Environ 8359 m de linéaire ou 8535 m² à végétaliser.
- Durant le mois d'octobre 2014



➤ De la cartographie:

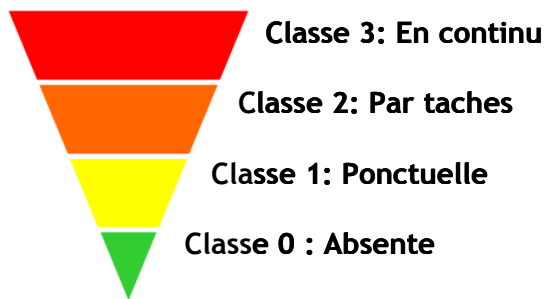
- Mise à jour des cartes des bords de routes communales
- Sur 7 communes (par commune = 1/2 journée de relevé terrain + 1/2 journée de saisie sur SIG)
- Pour suivre l'efficacité du plan de gestion et caler les zones d'intervention

LA CARTOGRAPHIE DE L'INFESTATION SUR LE TERRITOIRE



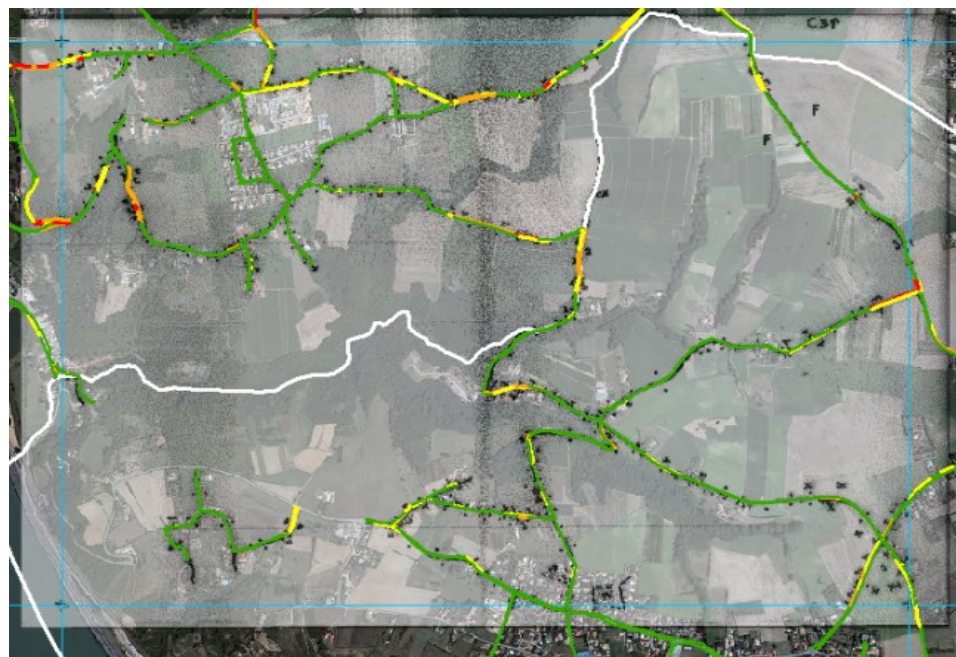
MÉTHODOLOGIE :

- Relevé des 2 bords de route en voiture à allure très réduite.
 - Sur calques 2x3 km + photo aériennes.
 - 3 jours/communes.
 - Actualisation des cartes (pour mise en place des actions + évaluation des actions)
- Relevé des niveaux d'infestation.
 - Saisie des données sur logiciel SIG : Longueur et degré d'infestation.



4 classes d'infestations observées sur le terrain.

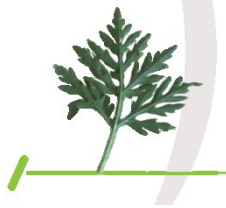
Source: Manon Bernard - 2011



Extrait des niveaux d'infestations saisis sous SIG, superposé au calque de relevé (2x3km).

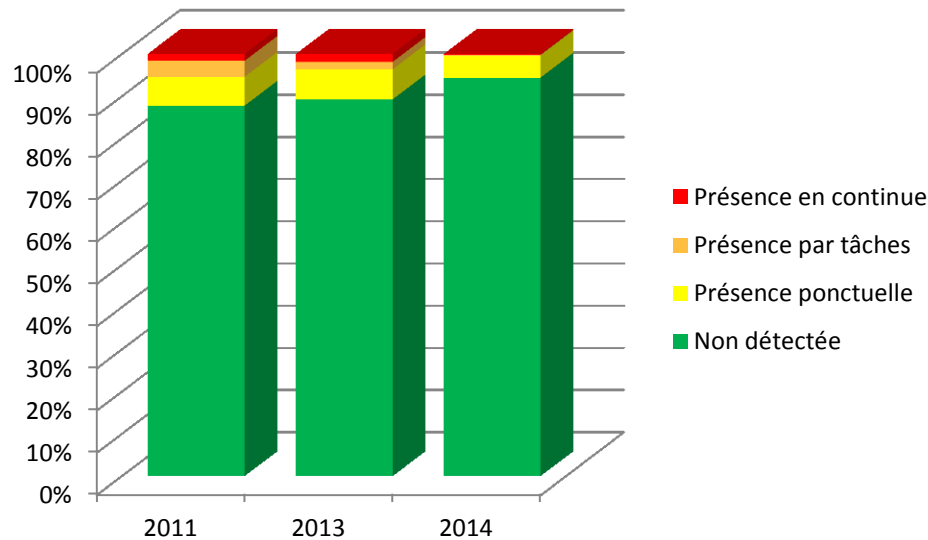
Source: Manon Bernard, Evinerude - 2011

LES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS



Chasse sur Rhône

plan de gestion depuis 2013

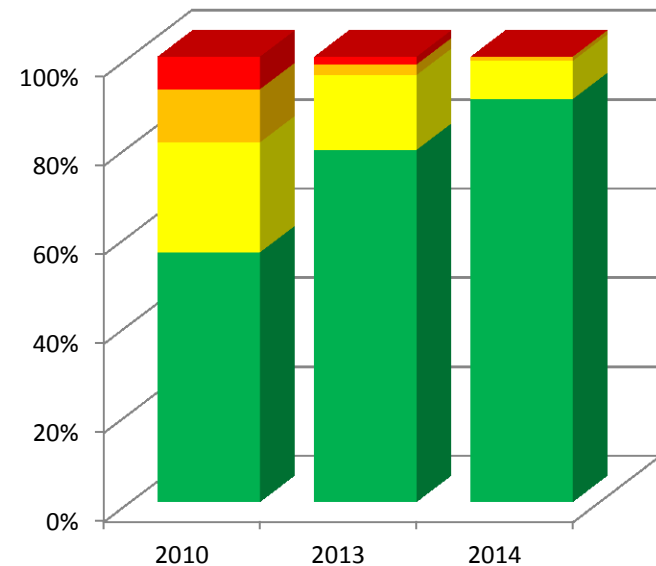


Entre 2011 et 2014 :

- ✓ + 11.3% : zones à ambroisie non détectée
- ✓ - 89.4% : zones à présence continue d'ambroisie

Chuzelles

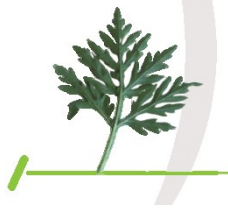
*plan de gestion depuis 2014
(végétalisation automne 2013)*



Entre 2010 et 2014 :

- ✓ + 54% : zones à ambroisie non détectée
- ✓ -100% : zones à présence continue d'ambroisie

LES TENDANCES DE L'ÉVOLUTION DE L'INFESTATION



Une tendance à la baisse qui se confirme cette année sur les communes cartographiées.

Bénéfice :

- Du fauchage raisonné + du fauchage spécifique qui semblent limiter la prolifération.
- De la végétalisation (sur les communes végétalisées absence de zones très fortement infestées).
- Du plan de gestion qui semble être un accélérateur pour diminuer la présence d'ambrosie (association d'actions : arrachage, fauchage, végétalisation) .

QUEL TEMPS ET QUELS MOYENS POUR ARRIVER À CES RÉSULTATS

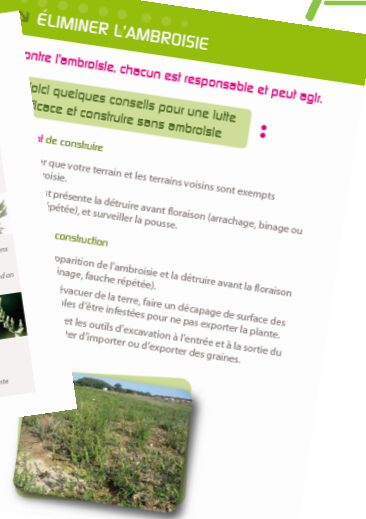
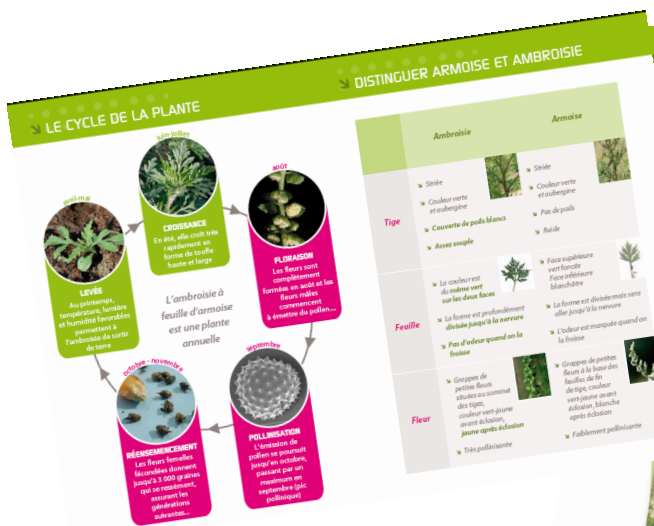
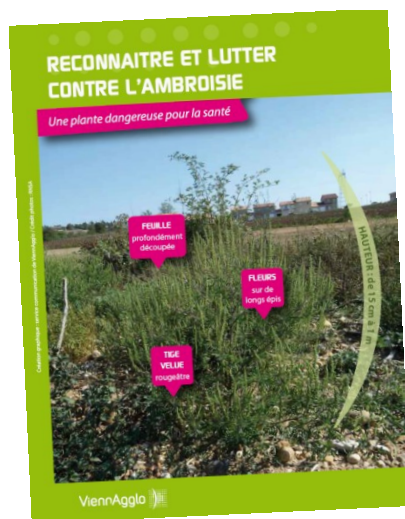


poste	Montant annuel TTC (2014)	Commentaire
Animation générale	20 000 €	1 chargée de mission sur 6 mois + 10% du temps de travail de la dir adj
Convention chambre d'agriculture	15 000 €	Animation générale, communication technique, identification d'itinéraires techniques, suivi de parcelle
Arrachage	8 000 €	Près de 400 heures de travail
Fauchage spécifique	Non évalué	Environ 60 heures de fauchage supplémentaires
Végétalisation	6 500 €	Environ 8500 m ²
Communication	1 800 €	Dépliant ambroisie 35 000ex
TOTAL	51 300 €	Hors coût du fauchage spécifique et charges de structures de l'agglomération

- VIENNAGGLO, 18 COMMUNES ET LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE
- DES ACTIONS ENGAGÉES SUR LES BORDS DE ROUTES COMMUNALES
- AUTRES ACTIONS RÉALISÉES



EN PARALLÈLE DES ACTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC



- Une plaquette de sensibilisation grand public
- Des réunions publiques
- Des fiches de bonnes pratiques (agriculteur, permis de construire ...)
- Des clauses dans les marchés publics de travaux (bâtiment, assainissement et voirie)

SPECIAL PERMIS DE CONSTRUIRE - SPÉCIAL PERMIS DE CONSTRUIRE - SPÉCIAL PERMIS DE CONSTRUIRE

CONSTRUIRE SANS AMBROISIE

Ce que vous devez faire avant de construire

- L'ambrosie est présente à l'état vert**
 - S'assurer qu'il s'agit d'ambrosie
 - La détruire avant sa floraison : l'arracher ou la biner la faucher (à répéter si besoin) en dernier recours, désherber chimiquement
- L'ambrosie est présente à l'état sec**
 - S'assurer qu'il s'agit d'ambrosie en observant les graines sur la plante
 - Arracher et brûler les plantes sèches (en respectant les obligations légales)
 - Éventuellement recourir aux désherbants pour préparer les aménagements post-construction
- L'ambrosie est infestible, mais il y en a déjà eu sur la parcelle ou il y en a sur les parcelles voisines**
 - Contrôler régulièrement les levées des plantes (sorties de terre) pour les détruire rapidement par arrachage, binage ou, en dernier recours, par désherbage chimique
- L'ambrosie est supposée absente**
 - Contrôler régulièrement les levées des plantes (sorties de terre) pour vérifier l'absence de graines dans le sol
 - Éviter les mouvements de terre et ne pas laisser de tas de terre non couverts
 - Éviter d'importer du matériel ou de la terre qui serait infesté de graines d'ambrosie sur le chantier

Éliminer l'ambrosie est de la responsabilité de tous !

* votre responsabilité est engagée

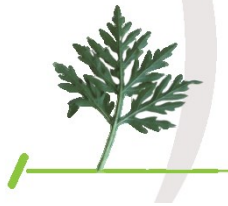
... Les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, (y compris agricoles), ainsi que (...) les responsables des chantiers de travaux, sont tenus (...) de prendre la mesure des plants d'ambrosie, de nettoyer tous les espaces où pousse l'ambrosie... En cas de détection des infestations, les Maîtres sont habilités à faire procéder, aux frais de ceux-ci, à la destruction des plants d'ambrosie.

Arrêté préfectoral Seine-St-Denis n° 2000-1572 du 7 mars 2000

Pour en savoir plus sur l'ambrosie : www.ambrosie.info

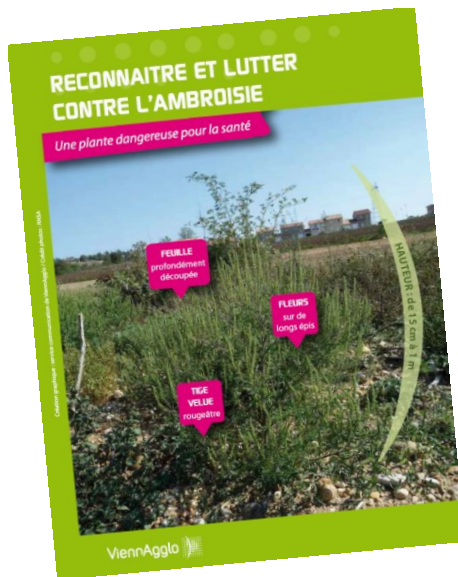
à transmettre à votre entrepreneur

ACTIONS 2015



Poursuite :

- ✓ du fauchage raisonné sur l'ensemble des communes.
- ✓ des semaines de fauchage spécifique à l'ambrosie (sur demande des communes).
- ✓ du plan de gestion sur Chasse-sur-Rhône, Chuzelles et Septème + **Extension du plan de gestion** à 2 autres communes
- ✓ de la mise à jour de la cartographie des communes.



Mise en place d'actions de sensibilisation (réunion d'information...) pour le grand public (sur demande des communes qui le souhaitent).

MERCI DE VOTRE ATTENTION

